



N° de résolution
ou annotation

ROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE DU NORD
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

RÈGLEMENT N° 1261-24-01
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1261-24 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 500 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D’UN NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder à la construction d’un nouveau garage municipal;

ATTENDU QU’il y a lieu de procéder à un emprunt pour effectuer les travaux;

ATTENDU QU’il y a lieu d’amender le règlement 1261-24 afin de modifier le montant de la dépense et de l’emprunt;

ATTENDU QUE le projet est admissible à une subvention de 60 % du coût maximal admissible fixé par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation dans le cadre du Programme d’amélioration et de construction d’infrastructures municipales (PRACIM);

ATTENDU QUE conformément à l’article 445 du Code *municipal du Québec*, le règlement a été précédé du dépôt d’un projet de règlement et d’un avis de motion donné à la séance du 12 août 2025

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue ce qui suit :

ARTICLE 1 .
Le règlement est modifié par le remplacement, partout où ceci se trouve, de « 6 500 000 \$ » par « 7 500 000 \$ ».

ARTICLE 2.
L’article 1 est modifié par le remplacement de « 31 juillet 2024 » par « 5 août 2025 ».

ARTICLE 3.
L’annexe A est remplacé par l’annexe jointe au présent règlement.

ADOPTÉ

Yves Dagenais, maire

Marie-Ève Huneau, greffière-trésorière adjointe

Avis de motion et dépôt du projet :	2025-08-236	12 août 2025
Adoption du règlement :	2025-09-000	9 septembre 2025
Avis public de la tenue de registre		
Tenue du registre :		
Approbation par le MAMH :		
Avis public d’entrée en vigueur :		



N° de résolution
ou annotation



ANNEXE A

ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Projet: Travaux de construction d'un nouveau garage municipal

#	DESCRIPTION	MONTANTS PRÉVUS ESTIMATIFS
	LOTS	
1	Architecture	1 627 230.09 \$
2	Structure	1 370 825.00 \$
3	Mécanique	1 087 980.00 \$
4	Électricité	707 000.00 \$
5	Civil	616 564.00 \$
6	Protection incendie	2 300.00 \$
	Sous-total partiel de construction	5 411 899.09 \$
	Imprévus 10 %	541 189.91 \$
	Frais généraux 10 %	595 308.90 \$
	Administration et profits 10 %	595 308.90 \$
	TOTAL DU PROJET AVEC TAXES NETTES	7 499 999.18 \$

Alexandre Dumoulin

Préparé par:	Alexandre Dumoulin
Date:	5 août 2025